

		COMPTE RENDU	CR 09		
REUNION LA MINAIS 2023			Réunion du 24/06/23 à 14h00 Lieu : NM		Page 1 / 4
Intervenants	Adresse	Représentant(s)	Téléphone	Présent	Diffusion
	1 rue Pierre Anne CS 1 44344 Bouguenais	Benoît HURARD benoit.hurard@idex.fr	02 40 52 85 50	X	X
		Abib AKIMBOLA PRUVOST abib.akimbola@idex.fr	06 65 81 53 32	X	X
		Charles BUCQUET charles.bucquet@idex.fr			
	11 avenue Carnot 44923 Nantes cedex 9	Edouard MARTINETTI edouard.martinetti@nantesmetropole.fr	02 40 99 92 66	X	X
		Philippe WEISZ philippe.weisz@nantesmetropole.fr		X	X
	HÔTEL DE VILLE Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109 44981 SAINTE-LUCE- SUR-LOIRE	Telesforo TUNA t.tuna@sainte-luce-loire.com			X
	Naldeo Stratégies Publiques 2 boulevard Vauban Montigny le Bretonneux 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES cedex	Marc BRANCHU marc.branchu@naldeo.com	01 30 60 61 05	X	X
Riverains		Rémy CHAURE remchaur@wanadoo.fr		X	X
		Damien POTIRON potiron.damien@free.fr		X	X
		Cathy ISIDORE cathy.isidore@wanadoo.fr		X	X

	1. OBJET DE LA RÉUNION Réunion de suivi du chauffage urbain de La Minais entre IBEM (exploitant - délégataire), Nantes Métropole (délégant), NALDEO Stratégies Publiques (AMO pour le contrôle du contrat de délégation) et de riverains dont des représentants de l'association La Minais à l'origine du comité de suivi de la chaufferie. 2. REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES GAZ Les travaux de remplacement des chaudières gaz et du renforcement du traitement acoustique sont terminés depuis avril dernier. Les capots d'insonorisation des chaudières et les blocs sous les pompes ont été mis en place depuis la dernière visite de la chaufferie faite par les riverains, Les pompes près des murs ont également été traitées avec des équipements anti-vibratiles. Il reste à faire le contrôle acoustique pour valider les performances des équipements. IBEM a reçu le devis de l'acousticien M. Dugast. Ce contrôle sera à programmer lors de la prochaine période de chauffe afin d'avoir un fonctionnement des chaudières à pleine puissance. Depuis la fin des travaux, les riverains constatent toutefois une nette amélioration des émergences sonores de la chaufferie, et sont donc globalement satisfaits du fonctionnement actuel de la chaufferie. Ces travaux ont cependant mis en lumière les difficultés d'intervention des équipes d'exploitation en cas d'incident sur la chaufferie en heure non ouvrée. Pour cela il est rappelé qu'en cas d'incident nécessitant une intervention urgente, il est impératif d'appeler prioritairement les pompiers (le 18). Si il s'agit d'une gêne (ex : émergence sonore importante) liée à un dysfonctionnement de la chaufferie, il est recommandé d'appeler le numéro d'astreinte d>IDEX qui a déjà été communiqué au comité de suivi des riverains dans un précédent CR, mais qui n'est pas un numéro public. 3. FONCTIONNEMENT L'extrait du livret du chaufferie a été transmis ce matin même par IBEM aux riverains. Chaque trimestre, il est convenu de transmettre aux riverains, l'extrait du livret de chaufferie sur les mois écoulés. La chaufferie fonctionne actuellement au bois. Néanmoins, en raison du faible appel de puissance du réseau (environ 200 kW), il n'est pas envisagé de la faire fonctionner tout l'été. La chaudière bois est donc prévue de s'arrêter le 28 juin 2023. Elle sera remise en service lors de la prochaine saison de chauffe. La chaufferie a subi dernièrement une petite coupure (environ 1h) en raison du déclenchement du disjoncteur électrique. La cause de cette coupure serait liée à une trop grande fluctuation sur le réseau ENEDIS. IBEM va installer un onduleur suffisamment dimensionné pour qu'il puisse absorber ces fluctuations et éviter ces coupures qui ont tendance à se répéter. Il est cependant important de préciser que pour des arrêts de si courte durée (environ 1h), la chaudière bois continue sa combustion dans le foyer et les fumées sont toujours filtrées non seulement dans le mutlicyclone mais aussi dans le filtre à manches. Cette coupure n'a donc pas dégradé la filtration des fumées. En revanche, quand les coupures sont d'une durée plus longue, la combustion restante dans le foyer de la chaudière ne permet pas de maintenir les fumées à une température suffisamment élevée, ce qui nécessite de bypasser le filtre à manches. IDEX précise que le fournisseur de bois est toujours TPF qui donne globalement satisfaction. Néanmoins, à noter que l'équipe d'exploitation a été amenée à refuser une livraison de bois en raison d'une taux d'humidité trop élevé.		
--	---	--	--

4. MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Nantes Métropole confirme qu'un budget est réservé pour l'acquisition d'une station mobile de mesure de la qualité de l'air.

Ce budget doit ensuite faire l'objet d'une décision par les élus communautaires qui aura lieu le 28 septembre prochain.

Suite à cela, Nantes Métropole pourra acquérir cette nouvelle station de mesure qui nécessitera des réglages par Air Pays de la Loire.

La station mobile devrait être opérationnelle à partir de mi 2024.

Un travail avec Air Pays de la Loire permettra d'établir un planning d'emplacement de cette station de mesure sur le territoire métropolitain en prenant en compte l'attente des riverains de La Minais, mais aussi la période la plus adaptée dans l'année pour obtenir les mesures les plus représentatives du secteur à contrôler.

Nantes Métropole devrait être en mesure d'apporter plus de précision lors de la prochaine commission des usagers prévue généralement vers octobre/novembre.

5. LABEL ÉCORÉSEAU

Comme l'année dernière, Nantes Métropole déposera un dossier de candidature pour obtenir le label écoréseau d'AMORCE (Association nationale regroupant les principaux acteurs des réseaux de chaleur : Collectivité, Bureaux d'études, Exploitant, Entreprises, Bailleurs sociaux, Associations diverses...).

Pour mémoire, le label est attribué aux réseaux de chaleur répondant à 3 critères :

- environnemental : réseau alimenté par plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)
- économique : facture globale pour l'utilisateur inférieure à une solution de référence (gaz)
- social : un service public transparent et l'existence d'un lieu de concertation avec les abonnés et les usagers.

En 2022, le réseau de la Minais avait répondu à ces 3 critères pour l'exercice 2021.

Il existe également le label écoréseau + qui nécessite pour le critère environnemental d'être supérieur à 80 % d'EnR&R. À ce jour, seul le réseau Centre Loire sur le territoire métropolitain bénéficie de ce label.

Le taux de mixité EnR&R obtenu en 2022 pour le réseau de La Minais (environ 65%) ne permettra donc pas d'obtenir ce label écoréseau +.

6. ÉVOLUTION DU RÉSEAU

IBEM a comme objectif d'augmenter le taux de mixité EnR&R pour s'approcher des 80 %.

Le taux d'EnR&R pourrait significativement augmenter avec un fonctionnement de la chaudière bois sur toute l'année y compris hors période chauffe.

Pour cela, il serait nécessaire d'avoir des besoins de chaleur plus importants pour l'ECS (eau chaude sanitaire).

En mars 2022, le bâtiment Temp'O de 80 logements a été raccordé au réseau, ce qui a permis d'augmenter les besoins en chaleur mais pas suffisamment pour un fonctionnement de la chaudière bois tout l'été.

Il pourrait être envisagé de raccorder, pour les besoins en ECS, le bâtiment de logements collectifs situé en face de la chaufferie, actuellement chauffé en tout électrique.

IBEM proposera de mettre en contact les membres du conseil syndical de ce bâtiment avec l'entreprise FEE afin d'établir un premier chiffrage des travaux nécessaires pour transformer les chauffe-bains individuels en production d'ECS collective. Une opération similaire a été effectuée à la Maison Radieuse à Rezé.

M. Chauré demande à pouvoir visiter une sous-station lors de la prochaine visite de la chaufferie (prévue généralement courant mars), afin de comprendre comment cela fonctionne, et de connaître l'emprise nécessaire pour ce type d'équipement.

IBEM/
M.Chauré

7. PUBLICATION DU COMPTE RENDU ANNUEL (CRA) 2022

A la demande de Mme Isidore, le lien de diffusion des CRA est précisé. Ces documents sont consultables à l'adresse suivante :

<https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/travailler-avec-la-metropole/gestion-services-publics>

Il peut arriver que certains éléments du CRA soient masqués avant diffusion au public lorsqu'il s'agit de données considérées comme confidentielles (consommations de chaleur des abonnés trop précises, données techniques et commerciales sensibles...).

Le CRA sera diffusé une fois qu'il aura été approuvé au conseil métropolitain d'octobre 2023.